Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le
ID : 022-212203566-20260903-202643-DE

Délibération du Conseil municipal de Trégomeur Séance du 03 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six et 3 septembre, à 20 heures 30, les membres du Conseil municipal de Trégomeur, légalement convoqués le 27 août 2026 se sont réunis, à la mairie de Trégomeur, sous la présidence de Mme Valérie RAMONÉ, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14 – Nombre de présents : 11 – Nombre de présents et représentés : 14

Etaient présents	Valérie RAMONÉ, Maire, Richard LE CARRÉ, Marie LE MERRER, Nicolas LE GONIDEC, Adjoints, Catherine HAUTE, Frédérique BELLARD NARDONE, Nathalie MÉLOU, Cyril COLLIN, Nicolas TANGUY, Aude BRETON, Éva JOSSELIN, Conseillers Municipaux.
Absents excusés	Hervé HUET donne pouvoir à Nicolas LE GONIDEC Thomas JOUAN donne pouvoir à Nathalie MÉLOU Benjamin BUREL donne pouvoir à Richard LE CARRÉ
Secrétaire de séance	Éva JOSSELIN

✔ Création d'un Conseil Municipal des Enfants (CME)

Délibération 2026-43

M. Richard LE CARRÉ, 1er adjoint, expose au Conseil municipal le projet de création d'un Conseil Municipal des Enfants (CME) au sein de la commune

Il précise que le cadre juridique applicable à cette instance, ainsi que les objectifs poursuivis et ses modalités de composition et d'organisation, feront l'objet d'une présentation détaillée ultérieurement, notamment en vue de l'adoption du règlement intérieur du CME.

Monsieur Richard LE CARRÉ propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le principe de créer un Conseil Municipal des Enfants.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2143-2 ;

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** le principe de la création d'un Conseil Municipal des Enfants (CME) au sein de la commune ;
- **Dit** que le cadre juridique, les objectifs, la composition, l'organisation et le fonctionnement du CME seront présentés et soumis à l'approbation du Conseil Municipal lors d'une délibération ultérieure ;
- **Autorise** Madame La Maire à engager les démarches préparatoires nécessaires à la mise en place de ce Conseil Municipal des Enfants.

Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le
ID : 022-212203566-20260903-202643-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

La Maire,
Valérie RAMONÉ



La secrétaire,
Éva JOSSELIN

